



Modèle de financement des langues des Premières Nations

Historique

L'Assemblée des Premières Nations (APN) préconise l'adoption d'approches à long terme, durables, cohérentes et appropriées pour soutenir les Premières Nations dans leurs efforts de réappropriation, réhabilitation, conservation et normalisation des langues des Premières Nations par la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

La résolution 10/2021 de l'Assemblée des Premières Nations, *Soutien à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle de financement des langues autochtones fondé sur des distinctions*, et la résolution 17/2022, *Appui au modèle de financement des langues des Premières Nations*, enjoignent à l'APN, au Comité technique sur les langues (CTL) et au Comité des Chefs sur les langues (CCL) de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un modèle de financement des langues des Premières Nations, comprenant un processus convenu pour assurer une répartition équitable et durable des fonds dans toutes les régions.

La formule d'allocation régionale du ministère du Patrimoine canadien (MPC) pour le Volet des langues autochtones (VLA) a été élaborée sans la participation des Premières Nations. L'Assemblée des Premières Nations (APN) a ratifié le modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations par l'intermédiaire de la résolution 17/2022, *Appui au modèle de financement des langues des Premières Nations*. Le modèle comprenait des pondérations pour de nouveaux facteurs à inclure dans la formule d'allocation que le CTL, le CCL et les Premières Nations-en-Assemblée ont largement appuyée. Le modèle de financement a été incorporé dans une présentation au Conseil du Trésor afin de débloquer le financement continu du budget de 2019. Ainsi, environ 52,6 millions de dollars en financement annuel continu destinés aux Premières Nations ont été débloqués et sont devenus disponibles à partir de 2023-2024.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

Au cours de l'année écoulée, l'APN a travaillé avec le CTL, le CCL et le ministère du Patrimoine canadien (MPC) à la mise en œuvre d'un modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations, qui prévoit la révision de la formule d'allocation régionale des Premières Nations pour le financement du VLA. Au cours du présent exercice, le MPC a décidé unilatéralement de continuer à appliquer la formule d'allocation régionale du statu quo (une base de 300 000 \$, plus le nombre de langues) pour financer le VLA au cours des cinq prochaines années. Compte tenu de cette décision, le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN a continué de travailler avec les régions pour déterminer des approches privilégiées, comprenant la pondération des facteurs, si des fonds supplémentaires étaient accordés pour les langues.

Lors d'une réunion tenue le 5 octobre 2023, le CCL a adopté une recommandation qui enjoint les membres du CTL de travailler avec leurs régions jusqu'en mars 2024 à l'élaboration de propositions de pondérations pour une formule d'allocation régionale révisée. À la suite de ces discussions, les membres des comités régionaux se réuniront pour convenir d'une approche commune, y compris la pondération des cinq facteurs – nombre de langues, population, vitalité linguistique, nombre de Premières Nations et éloignement – à inclure dans une



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



résolution destinée à l'Assemblée générale annuelle de 2024. Si de nouveaux engagements financiers fédéraux sont annoncés, ce travail permettra aux Premières Nations de prendre collectivement une décision concernant la formule d'allocation régionale et la façon dont les fonds du VLA seront versés à leurs régions.

L'APN continue de prioriser ses activités de plaidoyer en faveur du budget, car des fonds supplémentaires sont nécessaires pour assurer la réussite de la mise en œuvre du modèle provisoire de financement des langues des Premières Nations et de la *Loi sur les langues autochtones* (LLA).

Dans sa proposition prébudgétaire pour 2024, l'APN a indiqué qu'il fallait plus de 3,8 milliards de dollars, en tant que financement adéquat, durable et à long terme, pour répondre aux besoins de revitalisation des langues des Premières Nations au cours des cinq prochaines années. De plus, une lettre officielle a été envoyée à la ministre des Finances, qui fait référence à la baisse du financement du VLA du MPC de plus de 65 millions de dollars en 2024-2025. Ce manque de financement est une source de préoccupation pour les Premières Nations de l'ensemble du Canada, car le nombre actuel de demandes présentées dans le cadre du programme est presque deux fois plus élevée par rapport au montant de fonds disponibles. L'APN a également demandé l'octroi immédiat de 18 millions de dollars afin d'assurer une plus grande équité dans l'allocation insuffisante de fonds aux régions au cours de l'exercice 2023-2024.

Pour appuyer la mise en œuvre du modèle de financement provisoire des langues des Premières Nations, l'APN a terminé son rapport, *Revitalisation des langues des Premières Nations : Une analyse des coûts, qui indique les coûts* de la revitalisation des langues des Premières Nations. Ce rapport a été utilisé en partie pour préparer la proposition prébudgétaire 2023 de l'APN et la présentation au Conseil du Trésor destinée à débloquer un financement continu pour les langues. Bien que le budget de 2023 ne contienne aucuns nouveaux fonds pour la revitalisation des langues, l'APN continuera d'utiliser ces estimations dans ses efforts de plaidoyer en faveur d'une augmentation du financement des langues.

Prochaines étapes

L'APN continuera de demander un investissement plus important pour soutenir la revitalisation des langues hors des écoles. Tandis que les travaux sur la formule d'allocation régionale se poursuivent, l'APN aidera, sur demande, les régions à faire avancer ces travaux. Ce plaidoyer facilitera l'élaboration et la mise en œuvre d'une formule d'allocation régionale soutenue par les Premières Nations, qui assurera l'équité dans l'allocation de fonds pour les langues dans toutes les régions et qui mettra en évidence le contrôle exercé par les Premières Nations sur les décisions en matière de financement.